



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30

BP 70259

60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2025

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10 mars 2025 à 9h30 au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

1^{er} point **Approbation** du compte rendu précédent

2^{ème} point Rapport d'Orientation Budgétaire

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Madame BRETON Katia, Première adjointe assurant l'intérim du Maire et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : LTEIF

Mesdames : BRETON, RIVIERE, PATOUX, ROMIEU, DEXTRE.

Administrateurs absents :

Mesdames MOREL, LACROIX (excusée) et SEBIH (excusée, donnant pouvoir à Mme BRETON)

Le quorum est atteint.

Mme BRETON explique qu'en tant que première adjointe, prenant l'intérim de M le Maire, elle a souhaité maintenir ce Conseil d'Administration. Elle annonce également que le prochain Conseil Municipal se tiendra entre le 19 et le 21 mars.

1^{er} point : **Approbation du compte rendu précédent**

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : **Présentation du ROB**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été envoyé aux membres du CA avec l'ordre du jour. Il leur est présenté ce jour afin de permettre les échanges et le débat.

Voici la teneur des différents échanges.

En 2025, la Direction des Affaires Sociales souhaite développer son lien avec la population « jeune » en mettant en place davantage d'événements en leur direction.

La Direction travaille déjà étroitement avec la Mission Locale (coaching, activités RA) et va associer la MJC, dans l'idée de développer les projets déjà menés et d'en créer de nouveaux.

Concernant le logement, il est probable que la permanence faite avec l'élue au logement perdure, cela sera aussi en fonction des directives du prochain Maire.

En 2025, il faudra également développer le réseau associatif et caritatif. Le principe serait que la Direction Des Affaires Sociales anime des réunions avec le Secours Catholique, la Croix Rouge, le Secours Populaire et pourquoi pas les Restos du Cœur.

Il est également proposé de mettre en place des permanences sociales à la résidence autonomie. Après débat, cette idée n'est pas retenue, la RA étant le lieu de vie des personnes âgées, il faut pouvoir le préserver.

Par contre, le principe de développer un service Sénior à partir de la RA, et avec l'arrivée du travailleur social est une idée à développer.

Cela amène l'ensemble des membres à échanger sur les différents points concernant la RA.

L'activité mise en place avec M FOUBERT -Rafy Fleurs- est plébiscitée par les résidents. Elle sera, au minimum, mensuelle en 2025.

Il est rappelé que les activités ne sont plus ouvertes aux séniors extérieurs à Mouy. A l'arrivée de la directrice en 2022, il y avait eu quelques exceptions (3 ou 4 personnes) pour des personnes des villages environnants. Aujourd'hui les activités à la RA sont réservées soit exclusivement aux résidents soit aux seniors mouysards. La chorale garde une certaine ouverture car il n'y a pas à avoir de limite en nombre.

L'ouverture vers le numérique pour les résidents est aussi abordée. Il s'avère que peu de résidents ont le souhait de développer leurs compétences dans cette matière.

En 2025, nous souhaiterions pouvoir mettre en place une « borne informatique » à la RA ou au moins des temps « d'appropriation de l'outil informatique ». Cela pourrait se faire lorsque

le Responsable de la Résidence Autonomie sera en poste car c'est une activité qu'il faut pouvoir accompagner.

Nous recevons, au CCAS, de nombreux résidents qui viennent pour un soutien administratif. Certains sont parfois reçus par Mme GARAT qui fait une permanence administrative deux après-midis par mois.

Concernant le numérique, il est rappelé que la borne France Service est davantage utilisée par un public moins en difficulté que celui que nous soutenons au CCAS et qu'il existe également une borne numérique à la MDS, très intuitive.

L'atelier d'art thérapie a également été mis en place en 2024. Même si les résidents y ayant participé ont été ravis des séances proposées, nous souhaiterions avant de le remettre en place avoir un nombre de résidents plus importants (4 à 6 en 2024). C'est pourquoi, il est convenu avec l'art-thérapeute qu'elle rencontre 4 résidents qui ont accepté, en individuel, afin de mieux leur expliquer l'activité et pourquoi pas les « embarquer » dans une nouvelle session en 2025.

En 2025, l'activité « Massage des pieds » sera également mise en place, dans un objectif de détente et de bien-être pour le résident.

A la question comment expliquer l'augmentation du nombre de participants aux activités, il est répondu que la communication a été plus optimale, les animations sont de qualité, l'équipe a encore travaillé sur la qualité de son accueil, l'ambiance est chaleureuse et familiale...et qu'en effet, la Résidence Autonomie connaît actuellement un cercle vertueux, pour les activités, comme pour l'occupation des logements avec un « bouche à oreille » positif.

Le CVS est d'ailleurs aujourd'hui composé de 6 représentants et la vie de la RA est largement évoquée avec eux. Il est rappelé que le CVS a refusé, de manière unanime, la création d'un terrain de pétanque ainsi que l'achat d'un billard.

Il est également redit que l'animateur continue, en plus des activités collectives qu'il met en place, d'avoir des temps individuels avec les résidents, en particulier pour les plus isolés. Il est indiqué qu'il serait important de le mentionner dans le rapport.

Il est rappelé que le tapis de course, inadapté à la Résidence Autonomie, a fait l'objet d'un don pour l'association « Mouy Judo ».

Concernant le budget de la Résidence Autonomie, nous obtenons un fort excédent cette année, en lien particulièrement avec le fait que Clésence n'a toujours pas régularisé les charges (foncières et TEOM) de 2022, 2023 qui étaient prévues au budget 2024 à hauteur de 92 000 euros. Il faudra donc prévoir à nouveau une enveloppe importante pour 2025 car elle englobera également les charges 2024 qui devraient venir s'ajouter.

Concernant les recettes de la RA, elles sont plus élevées que prévues puisque la réhabilitation qui avait été pensé en 2024 a été reporté et les logements qu'on croyait devoir réserver ont été loués.

En 2025, la RA fait face actuellement à deux impayés de loyer importants (environ 4000 et 1300 euros) et travaille ardemment avec les familles et les services sociaux du département à la résolution de ces difficultés.

Concernant le projet de réhabilitation, une réunion avec M ZAMBETTI, directeur de Clesence aura lieu le 2 avril 2025. A ce jour, nous savons que la CARSAT a accordé une subvention de 260 000 euros mais il n'y a pas de retour de l'Etat concernant le Plan de Relance.

En 2025, en lien avec la réhabilitation, il sera proposé au prochain Conseil d'administration de ne pas aligner les loyers sur l'IRL afin qu'il n'y ait pas d'augmentation.

Viennent ensuite différents échanges concernant l'activité du CCAS

Un rappel est fait sur ce qui a été mis en place en 2024 :

- Des séances de coaching pour des jeunes de 16 à 25 ans en partenariat avec la Mission Locale. Une nouvelle session devrait être mise en place en 2025
- Plusieurs permanences BGE : 2 au CCAS et 2 avec leur camion sur la place Avinin. En 2025, nous continuons ces permanences et souhaitons la mise en place d'un atelier autour du salariat et de l'entrepreneuriat. A cela il est ajouté qu'un projet pourrait se développer avec les commerçants, sans lien, pour le moment, avec le CCAS.
- Le Kiosque IAE (Insertion par l'Activité Economique) avec France Travail. En 2025, d'autres actions avec France Travail pourraient se dessiner.
- Un partenariat de plus en plus important avec RCM, avec, en 2025, la possibilité d'une signature de convention
- Un partenariat avec REB qui sera renouvelé en 2025, sur des situations sociales, sur le chantier d'insertion (à la Résidence Autonomie) et pourquoi pas sur de nouveaux projets.
- Sur le plan de la santé, en plus du CLS/CLSM, un travail avec le pôle santé se met en place
- Les ateliers créatifs avec le CAL qui seront renouvelés en 2024. L'objectif est d'accueillir des personnes sans difficulté particulière mais qui souhaitent créer du lien, avoir un moment partagé.
- Les permanences logement (80 RDV en 2024)
- Mise en place de l'ILPIL (Instance Locale de Prévention des Impayés Locatifs) portée par la MDS, avec les bailleurs sociaux OPAC et Oise Habitat.

Concernant le logement, il est rappelé que le contingent « ville » n'existe plus ((loi ALUR de 2014 mais dont l'objectif de gestion en flux avait pour échéance novembre 2023), mais que, malgré tout, lors de nouvelles constructions (comme Rabourdin), il est important de conventionner avec les bailleurs afin de pouvoir être « réservataire » sur le primo-accédant.

Il est également noté que de bons liens de partenariat avec les 3 bailleurs principaux présents sur la commune permettent de maintenir un lien de travail fluide CCAS/Bailleurs pour des situations particulières mais aussi pour des propositions de locataires lors de certaines libérations de logement communiquées par ces mêmes bailleurs. Malgré tout, depuis le début de l'année nous n'avons été consultés que pour 2 libérations de logement, les mouvements étant rares.

Concernant les courriers d'assignation, il est important de maintenir ces mises à disposition mais il est aussi souligné le fait que ces courriers sont faits par différents partenaires : MDS, REB, ADIL...et que parfois l'administré fait le choix de tel ou tel organisme. L'important est que l'utilisateur sache qu'il peut être soutenu dans sa difficulté.

D'autres échanges ont eu lieu :

Il a notamment été redit que le partenariat avec les commerçants, en particulier concernant les bons d'achat avait été positif. La question en 2025 sera de savoir si nous renouvelons l'opération unique des bons d'achat ou si nous ajoutons à nouveau la possibilité du choix avec le colis (en sachant qu'en 2024, le choix était double entre le bon d'achat et le repas et non triple avec le colis). Le fait de ne pas avoir acheté les colis en 2024, a fait diminuer fortement les charges générales. Par contre les bons d'achat 2024 que nous paierons en 2025 feront augmenter l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est noté que le ROB manquait cette année, de prospective pour l'année 2025 et qu'il était davantage un bilan de l'année 2024. Les échanges au sein du CA ont permis d'évoquer une partie des projets de 2025.

Le CA se conclue par une invitation des membres du CA à l'inauguration du chantier d'insertion REB à la RA ce vendredi à 10h30.